

UN NOUVEAU CONCEPT : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES MENTALEMENT DÉFICIENTES

Philippe Caspar

A la fin des années septante, une nouvelle stratégie voit le jour en Europe: l'Accompagnement. Selon les conclusions du premier Congrès Européen de l'Accompagnement tenu à Strasbourg, l'Accompagnement pourrait devenir l'un des piliers d'une politique sociale de l'Europe communautaire. Les premières actions professionnelles en vue d'un accompagnement des personnes mentalement déficientes sont amorcées en Belgique. L'auteur présente un modèle dont l'objectif est de permettre à la personne mentalement déficiente d'accéder à une participation optimale à la vie en société.

La déficience mentale affecte une partie non négligeable de la population. Dans les pays développés, le retard mental léger atteint deux à trois personnes sur cent (O.M.S., 1986). Il s'agit donc d'un problème de santé publique particulièrement important. Depuis la Seconde Guerre mondiale, un certain nombre de stratégies d'intervention (Ionescu, 1987; 1991) ont vu le jour pour favoriser l'insertion de jeunes adultes mentalement déficients en milieu normal. Citons notamment la Normalisation (Wolfensberger, 1972), les Plans de service individualisés (Boisvert et Blaie, 1990), la Théorie de la valorisation des rôles sociaux (Wolfensberger, 1991) et le mouvement de Désinstitutionnalisation au Québec (Boisvert et Quellet, 1991).

Depuis la fin des années septante, plusieurs pays d'Europe communautaire ont vu apparaître sur leur sol de nombreuses structures ouvertes se réclamant d'une nouvelle stratégie d'intervention, l'Accompagnement (Auriol et Leboutte, 1992). Signe de

l'importance croissante de cette méthode neuve: le mouvement M.A.I.S. (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale) a organisé en mai 1992 le premier Congrès européen de l'Accompagnement, réunissant des spécialistes issus de France, du Grand-Duché de Luxembourg, d'Ecosse, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de Belgique (M.A.I.S., 1992). Toutefois, si l'Accompagnement semble être promis à un bel avenir sur le vieux Continent, il est encore à la recherche d'une formulation théorique de sa pratique.

Une élaboration particulièrement originale de l'Accompagnement se trouve réalisée dans le *Dispositif-CARAT en Accompagnement*, fondé et développé par Marie-Noëlle Auriol et Pierre Leboutte en 1977, reconnu projet-pilote par le *Fonds Social Européen* depuis 1983. L'apport de ce dispositif dans la mise en place d'une pratique et dans la formulation d'un concept fort d'Accompagnement est tout à fait déterminant (Caspar, 1992a). Ce dispositif a vu le jour en Belgique. Est-ce une coïncidence si l'Accompagnement vient de faire l'objet d'un décret de la Communauté française de ce pays,

Philippe Caspar, Conseiller scientifique auprès du "Dispositif-CARAT en Accompagnement", CARAT, rue Vandenhovenstraat 8, 1200 Bruxelles.

Décret qui en fixe le statut et la mission? (Detraux et Mercier, 1990; Communauté française de Belgique, 1992)

LE "DISPOSITIF-CARAT EN ACCOMPAGNEMENT": UNE STRATEGIE D'INTERVENTION ORIGINALE EN MILIEU OUVERT

Dans le Dispositif-CARAT, l'Accompagnement est une démarche en milieu ouvert entreprise conjointement par une personne mentalement déficiente (appelée le stagiaire) et une équipe professionnelle (composée d'accompagnateurs) réunissant des compétences diverses mais complémentaires. Son objectif est de permettre à une personne mentalement déficiente d'accéder à une participation optimale à la vie en société.

Concrètement, l'Accompagnement s'enracine toujours dans une demande formulée par la personne handicapée elle-même. Ce point de départ peut être des plus variés: trouver un travail en milieu normal, quitter le hôte pour vivre seul, organiser ses loisirs ou, plus modestement, soigner son chat, écrire une lettre, etc.. Si cette demande est dûment motivée, le désir de la personne devient un "objectif" et s'incarne dans un "Projet particulier" qui fait l'objet d'une "Convention de Stage" signée par le stagiaire et par l'équipe.

Tout Accompagnement peut être divisé en deux phases: l'accueil et le stage.

Il représente une démarche à composantes multiples et il fait continuellement intervenir une part d'aide, une part d'orientation, une part d'entraînement et une part de formation (ce sont les quatre vecteurs).

L'accueil

L'entrée de la personne mentalement déficiente dans une démarche d'Accompagnement se fait par un entretien d'accueil qui réunit le futur stagiaire

(accompagné souvent de ses proches, par exemple de ses parents), un accompagnateur et le "garant des intérêts du stagiaire". Au cours de cette étape, l'équipe veille toujours à ménager un entretien avec le candidat-stagiaire seul, de manière à lui offrir la possibilité de s'exprimer par lui-même.

L'intérêt de cet accueil qui peut s'étendre sur un ou plusieurs entretiens selon le cas, est triple. Il est tout d'abord le lieu où peut s'exprimer librement la demande de la personne mentalement déficiente.

Il est ensuite l'occasion d'un travail éventuel sur cette demande. Une question peut en effet surgir: l'objectif que veut se fixer le jeune adulte est-il réellement le sien ou, au contraire, est-il exclusivement celui de son entourage?

L'accueil permet enfin à l'équipe de "se faire une idée" de la motivation du futur stagiaire.

Le stage

En règle générale, l'accueil débouche sur une "Convention de Stage" signée par la personne handicapée et par l'équipe. Cette convention porte sur un objectif qui sera atteint par étapes, chacune de celles-ci faisant l'objet d'une évaluation effectuée conjointement par le stagiaire et par l'équipe. La personne handicapée est orientée vers l'une ou, parfois, plusieurs des six cellules du *Dispositif-CARAT en Accompagnement* en fonction de sa demande.

Les cellules

Ces six cellules, dont la complémentarité permet de rencontrer et de satisfaire les demandes parfois complexes émanant des personnes handicapées, sont: orientation générale, formation générale, aide générale, vivre chez-soi, vie professionnelle et temps libres.

Ces cellules peuvent être regroupées en deux séries. Trois "cellules-support" permettent d'abord à la personne handicapée d'acquérir des

connaissances (et une pratique) élémentaires dans certains domaines de la vie concrète: ce sont les cellules générales (orientation générale, formation générale et aide générale). Ensuite, trois cellules particulières assurent un soutien dans des secteurs plus précis de l'existence: ce sont les cellules finalisantes (vie professionnelle, vivre chez-soi et temps libres).

Cellules générales

Orientation générale a comme fonction primordiale d'aider le stagiaire dans l'évaluation personnelle de ses atouts et de ses points faibles. Elle favorise également une prise de conscience des réalités propres à la vie sociale. Cette double estimation lui permet de formuler une meilleure adéquation entre ses buts et les moyens dont il peut disposer (Auriol et Leboutte, 1992).

En pratique, le stagiaire peut faire appel à cette cellule au début de son Accompagnement ou en cours de ce dernier lorsque son évolution est bloquée.

Formation générale initie le stagiaire à diverses compétences, parfois élémentaires qui, souvent, ne lui ont pas été dispensées. Cette formation n'est cependant pas une remise à niveau générale: elle est au contraire organisée en fonction des objectifs que le stagiaire veut atteindre. Les formations dispensées peuvent être des plus variées: elles vont de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'éducation de la sexualité, en passant par la gestion d'un budget prévisionnel.

Aide générale joue également un rôle important dans l'Accompagnement des personnes handicapées. Dans de nombreux cas, la demande principale, qui porte sur la recherche d'un emploi, ne peut être satisfaite sans une mise en ordre préalable de diverses formalités administratives: c'est ici qu'intervient la cellule aide générale. Elle le fait toujours à la seule condition que le stagiaire s'engage dans une formation complémentaire. A nouveau, les demandes peuvent être

très générales (le stagiaire cherche de l'aide pour mettre ses papiers en ordre) ou, au contraire, très précises (demande d'aide dans le cadre d'une naturalisation, d'une procédure en divorce ou d'un surendettement).

La cellule aide générale peut conserver un rôle important lorsque le stagiaire a atteint un plafond dans son évolution. L'Accompagnement peut permettre à des personnes handicapées mentales de parvenir à un certain degré d'autonomie autorisant un certain niveau de participation à la vie sociale. Parfois cependant, cette autonomie ne peut être conservée que moyennant une assistance relativement importante de l'équipe. Celle-ci se contente d'aider alors la personne à conserver son niveau d'indépendance.

Cellules finalisantes

Vie professionnelle accompagne le stagiaire dans la préparation, la recherche, l'intégration dans une équipe de travail et la conservation d'un emploi aussi "normal" que possible. Cette action rejoint celle d'autres dispositifs (Gold, 1972; Wehman, 1988; Pilon and al., 1991).

Les situations professionnelles trouvées par le stagiaire avec la cellule vie professionnelle sont des plus variées : travail de bureau, emploi dans l'hôtellerie ou dans une entreprise de nettoyage, poste d'écuyer, de garçon de course, de jardinier, ou encore de débardeur.

Il arrive qu'une structure étatique comme le *Fonds Communautaire pour l'Intégration Sociale et Professionnelle des Personnes Handicapées* intervienne partiellement dans la masse salariale, afin de compenser le moindre rendement éventuel de ce travailleur.

L'expérience enseigne que les personnes handicapées se révèlent souvent de bons travailleurs. Rares sont les employeurs qui s'en plaignent, une fois la période d'apprentissage terminée. Cependant, en règle générale, ces

jeunes en recherche d'emploi ne possèdent pas du tout les "à côtés" indispensables à la réussite d'une vie professionnelle: la ponctualité, le sens de la hiérarchie dans une entreprise, la propreté vestimentaire, les relations sociales avec les collègues ou avec les clients. Par ailleurs, le rythme du travail en milieu normal constitue l'une des principales difficultés qui se manifeste lors des premières semaines de la mise au travail. L'apprentissage de ces réalités fait partie intégrante de la formation reçue par le stagiaire dans la cellule vie professionnelle. Cette expérience du *Dispositif-CARAT en Accompagnement* rejoint un acquis de la littérature, selon lequel les déficits sociaux sont une cause fréquente du licenciement d'un travailleur (Rusch et al, 1982; Wehman, 1981).

Temps libre: On connaît l'importance actuelle des loisirs (Dumazedier, 1988). C'est pourquoi tous les modèles d'intervention accordent une grande attention aux temps libres (Gagnon, 1991).

Dans le *Dispositif-CARAT en Accompagnement*, la cellule temps libre poursuit trois objectifs:

- . Elle répond à toute demande de choix et de gestion de loisirs propres (les "hobbies" du stagiaire, notamment).
- . Elle l'aide à participer à des activités organisées par des structures de loisirs (par exemple, des ateliers créatifs, des vacances organisées, des clubs sportifs, des cercles de "scrabble", etc...).
- . Elle accompagne enfin le stagiaire dans la gestion de ses loisirs pris avec ses amis et connaissances (par exemple, soirées au cinéma ou au théâtre, invitations à domicile, soirées de toutes sortes, etc...).

Dans un échantillon de 85 "projets particuliers" que nous avons récemment constitué, les activités les plus fréquemment demandées par les stagiaires sont les suivantes: l'organisation de vacances (33 projets), la vie culturelle (12 projets) et les sports

(11 projets), l'apprentissage de trajets (7 projets) et les rencontres avec des amis (6 projets). On constatera que les projets à visée culturelle représentent 14% des demandes, ce qui est remarquable (Cambier et Caspar, 1992).

La cellule temps libre anime également une activité collective, la Bourse aux loisirs, au cours de laquelle les stagiaires peuvent s'échanger des informations (et des invitations) pour l'organisation de leurs divertissements. Cette bourse aux loisirs est la seule activité de groupe au sein du *Dispositif-CARAT en Accompagnement* (Auriol et Leboutte, 1992).

Vivre chez-soi initie la personne handicapée à la gestion de la vie quotidienne dans un logement de son choix, communautaire ou autonome. Les projets mis en œuvre dans cette cellule couvrent différents aspects de l'organisation de la vie quotidienne domestique : initiation à un équilibre diététique, apprentissage de la lessive, entretien, achat de vêtements, recours au médecin, entretien d'animaux domestiques, information sur la vie sexuelle.

Les quatre vecteurs

Chaque cellule de l'Accompagnement aborde la personne handicapée en structurant son action autour de quatre idées-motrices (ou vecteurs) : l'orientation, la formation, l'aide et l'entraînement.

L'orientation: ce vecteur désigne l'ensemble des démarches par lesquelles le stagiaire parvient à une estimation correcte de ses possibilités, de son objectif et des efforts qu'il lui faudra fournir pour l'atteindre. Son observance est fondamentale pour définir des objectifs concrètement réalisables.

L'aide: ce vecteur désigne l'ensemble des services que l'accompagnateur rend à son stagiaire. Il est souvent très important au début de la prise en charge. Deux règles d'or guident le comportement de l'accompagnateur par rapport à ce vecteur: il veille tout d'abord à ne jamais suppléer totalement

Tableau 1

Répartition des projets particuliers temps libre

DOMAINE	NOMBRE DE PROJETS
Vacances	33 (38,8%)
Vie culturelle	12 (14,1%)
Sports	11 (12,9%)
Apprentissage trajet	7 (8,2%)
Organisation générale des loisirs	7 (8,2%)
Rencontre avec des amis	6 (7,0%)
Divers	9 (10,5%)
TOTAL	85

le stagiaire; il s'efforce ensuite de limiter petit à petit son aide de manière à favoriser autant que possible l'autonomie de la personne mentalement déficiente.

L'entraînement: ce vecteur désigne la consolidation des acquis et leur adaptation progressive à des situations neuves. Il est fondamental dans toutes les stratégies d'éducation de personnes mentalement déficientes. Un des meilleurs exemples d'entraînement est le recours à des jeux de rôles par la cellule vie professionnelle, reproduisant un entretien avec un employeur éventuel.

Le stagiaire peut ainsi s'entraîner psychologiquement à affronter pratiquement une situation décisive pour son avenir.

La formation: ce vecteur désigne l'apprentissage de techniques et de modalités de vie adaptées à la réalisation de l'objectif défini. Ce vecteur est fondamental pour toute personne handicapée qui veut parvenir à une autonomie de vie aussi grande

que possible.

Ces quatre vecteurs sont présents dans toute démarche d'Accompagnement. Celle-ci nécessite toujours une part d'orientation, une part de formation, une part d'aide et une part d'entraînement. Ce qui se modifie au cours du temps, c'est la proportion relative de chacun de ces vecteurs.

LES PREALABLES CHEZ LA PERSONNE MENTALEMENT DEFICIENTE

Le candidat-stagiaire qui se présente a la plupart du temps derrière lui une expérience de vie trop souvent faite d'une succession d'échecs, de déceptions, voire de démissions de son entourage familial ou institutionnel. Il manifeste souvent un sentiment d'infériorité. Mais il éprouve également la volonté de changer quelque chose dans sa vie. Ce désir transparait toujours lors de son premier contact avec l'équipe, et ce quelle que soit la pauvreté de ses moyens d'expression.

La personne handicapée est ainsi reçue, écoutée et accompagnée en tant que centre autonome de désirs, de volonté, de besoins aussi et de décision.

Elle est également accueillie dans sa globalité. C'est pour répondre à cette exigence que le dispositif en six cellules a été adopté par CARAT. En effet, l'objectif de participation qui régit toute l'action de l'Accompagnement implique toujours l'éventualité d'une prise en charge de la personne handicapée pour l'organisation de sa vie professionnelle, de son logement personnel, de ses loisirs ou de toute autre demande. L'expérience enseigne que tout progrès accompli par un stagiaire dans un domaine suscite l'apparition d'une nouvelle demande, laquelle peut faire l'objet d'un nouveau projet particulier.

Cette prise en charge de sa propre existence par la personne handicapée elle-même repose sur un certain nombre de préalables.

La motivation et le décodage de la demande

La motivation de la personne doit être perceptible d'une manière ou d'une autre lors du premier accueil. Son appréciation est déterminante dans l'évaluation des véritables demandes du candidat-stagiaire. A ce stade cependant, un travail peut être nécessaire: le candidat-stagiaire peut en effet exprimer directement ce qui le motive, ou, au contraire, "cacher" sa véritable motivation derrière de fausses demandes. Le décodage des intentions profondes (et réelles) du stagiaire doit continuellement rester présent à l'esprit de l'accompagnateur. C'est redire l'importance du vecteur "orientation" dans cette stratégie d'intervention.

Un nouveau départ dans la vie

Le stagiaire est écouté et accompagné indépendamment de son passé. Plus précisément, des données appartenant au passé de la personne ne sont recherchées et retenues que si elles peuvent servir de point d'appui dans une progression vers

une plus grande participation à la société. La personne handicapée est ainsi invitée à faire peau neuve dans son cheminement. L'observance de cette règle est d'un précieux secours aux différents stagiaires, habituellement confrontés à un manque de confiance en leurs moyens très invalidant.

Le sens du réel

La personne handicapée mentale doit également avoir ou acquérir le sens de la réalité. Certes, ce dernier peut être éduqué (mais dans une certaine mesure seulement). Un stagiaire peut reconnaître que ses objectifs sont disproportionnés par rapport à ses possibilités et en choisir d'autres, mieux adaptés. Mais, en tout état de cause, l'Accompagnement est aussi une éducation aux réalités de la vie concrète. Il est par conséquent irréalisable dans le cas de personnes présentant des troubles mentaux trop sévères.

La personnalisation de la démarche

Platon et Aristote avaient déjà perçu et défini le caractère individuel de toute intervention médicale (Platon, *Phèdre*, 198b; Aristote, *Métaphysique*, 981 a 22-23).

Cette règle de base se trouve au centre des modèles d'intervention dans le cadre de la déficience mentale les plus pertinents dont nous disposons aujourd'hui: la normalisation, la théorie de la valorisation des rôles sociaux et les plans de service individualisés font de cette règle l'un des principes fondamentaux de leur action. L'Accompagnement va un peu plus loin en personnalisant le processus même de l'évolution du stagiaire: il s'agit en effet d'une démarche choisie et acceptée par le stagiaire, parce que conçue avec lui à sa mesure.

Une éducation originale à la responsabilité

L'une des principales originalités du *Dispositif-CARAT en Accompagnement* est le lien qu'il établit entre la formation du stagiaire et son éducation à la responsabilité. L'ambition la plus profonde de

cette stratégie est une prise en charge de la personne handicapée par elle-même. Le jeu des quatre vecteurs dans les diverses cellules (lequel, rappelons-le, constitue le ressort ultime de la méthode) n'a pas d'autre but. La finalité de l'accompagnement est au-delà de la méthode. Elle réside bien davantage dans la découverte, par la personne handicapée elle-même, de sa propre valeur et de son aptitude à tenir sa place au sein des sociétés modernes. Le stagiaire découvre que lui aussi a droit au risque. La mise au point de cette méthode d'intervention appelle la définition d'un autre objectif, de nature bien plus ambitieuse: la participation des personnes mentalement déficientes aux réseaux sociaux.

L'EQUIPE D'ACCOMPAGNATEURS

L'Accompagnement du stagiaire est assuré par une équipe interdisciplinaire d'accompagnateurs capables d'assumer, pour chaque contrat, "la nécessaire coordination des interventions spécialisées" (Auriol et Leboutte, 1992). Dans l'état actuel des choses, le *Dispositif-CARAT en Accompagnement* est basé à Bruxelles et comprend deux antennes périphériques, l'une à Namur et l'autre à Nivelles.

Trois points doivent être soulignés:

- a) L'organisation de l'équipe
- b) Son rôle de coordination
- c) Deux fonctions originales: le "garant des intérêts du stagiaire" et le "vendeur"

L'organisation de l'Equipe

Les accompagnateurs se répartissent entre les six cellules que nous avons décrites ci-dessus, chacune d'entre elles étant dirigée par un responsable.

Chaque membre de l'équipe occupe une place précise à l'intérieur des trois cercles concentriques

suivants:

- . Un noyau permanent: il est constitué par les accompagnateurs engagés à temps plein dans ce dispositif;
- . Des renforts de compétences extérieures (juristes, médecins, avocats, assistants sociaux): les accompagnateurs peut s'adresser à ces spécialistes en fonction des besoins du stagiaire;
- . Le réseau: on entend par ce terme la création (ou le renforcement) autour du stagiaire d'un ensemble de relations et d'amis sensibilisés à sa volonté de vivre en société. L'expérience montre que ce réseau joue un rôle déterminant dans la réussite de la participation du stagiaire aux mécanismes de la vie sociale.

Un rôle de coordination

L'équipe assure un rôle de coordination dans toute démarche d'Accompagnement. Cette fonction est d'autant plus indispensable que cette stratégie est une démarche taillée sur mesure et vise la personne mentalement déficiente dans sa globalité. Dans cette perspective, il peut arriver qu'un stagiaire soit engagé simultanément dans plusieurs projets particuliers. Une action coordonnée s'impose, concrètement assurée par des réunions hebdomadaires des membres de l'équipe.

Deux fonctions originales: le "Garant des intérêts du Stagiaires" et le "Vendeur"

Le "Garant des intérêts du stagiaire" veille à ce que l'Accompagnement respecte scrupuleusement la prise en main, par la personne mentalement déficiente, de sa propre existence. Il s'assure tout spécialement du respect, par l'équipe, de la véritable demande du stagiaire. Cette fonction originale est propre au *Dispositif-CARAT en Accompagnement*.

Le "vendeur" assure pour sa part le lien entre les stagiaires de l'Accompagnement et le monde

extérieur. Cette fonction est particulièrement importante pour la cellule vie professionnelle. Le rôle du "Vendeur" est de rester en contact avec les employeurs potentiels pour mieux définir leurs attentes, les sensibiliser à l'engagement de jeunes travailleurs mentalement déficients et suivre au jour le jour les disponibilités du marché de l'emploi (Auriol et Leboutte, 1992).

ETHIQUE ET ACCOMPAGNEMENT

Sur le plan éthique, le point central est le renversement opéré au cours de la démarche: la personne mentalement déficiente devient maîtresse de son propre projet de vie. Cette perspective originale appelle une prise de conscience, par les sociétés politiques, de leurs propres responsabilités à l'égard de cette catégorie de citoyens. Nous évoquerons les rapports entre Ethique et Accompagnement à trois niveaux différents: un niveau politique, un niveau individuel et un niveau déontologique.

Niveau politique

L'Accompagnement n'a de sens que comme moyen terme entre la réalité des mécanismes d'exclusion et la participation des personnes handicapées mentales à la société. Cette dimension du problème est éminemment politique, au sens étymologique (et aristotélicien) du terme: il s'agit de penser la vie pratique de la "*polis*", de la Cité, en fonction de tous les citoyens, quels qu'ils soient, en fonction finalement de ce principe d'absolue non-discrimination qui se trouve au centre de l'inspiration du droit des communautés européennes.

Niveau individuel

Sur le fond, l'originalité ultime du *Dispositif-CARAT en Accompagnement* est une éducation de la personne handicapée mentale à la responsabilité. Le stagiaire découvre et prend progressivement

conscience qu'il n'a pas seulement des droits, mais également des devoirs. Ce point est tout à fait décisif. L'Accompagnement permet à un jeune homme ou à une jeune femme mentalement déficients d'accéder à la conscience de ce que Kant appelait la dignité de l'humanité en chaque homme (Kant, *Métaphysique des moeurs*, 2^e partie, *Doctrine de la vertu*, paragraphe 38). Le Stagiaire apprend à opérer ses propres choix éthiques ou spirituels, ainsi que tout homme.

Niveau déontologique

C'est à ce niveau que se pose en premier lieu la question éthique du point de vue de l'accompagnateur. Beaucoup ici reste à penser, et surtout à formuler.

Nous nous contenterons de fixer quelques grandes balises. Sans vouloir être exclusifs, il nous semble que la constitution d'une déontologie de l'accompagnateur doit intégrer (au minimum) les trois exigences suivantes:

- La confidentialité: le respect absolu du stagiaire, de sa demande et de sa motivation, impose la confidentialité de sa relation avec l'équipe. Ce point est d'autant plus important que l'Accompagnement est souvent le lieu de confidences spontanées sur la vie la plus personnelle, et le lieu d'un questionnement sur le sens de l'existence.
- La gestion des contacts avec des intervenants extérieurs à la démarche d'Accompagnement: La globalité de la méthode peut amener l'accompagnateur à entrer en contact avec un intervenant extérieur. Pour être efficace, un Accompagnement se doit en effet de mobiliser les ressources du marché ou du tissu social dans lequel évolue la personne mentalement déficiente. Cette dimension n'est pas sans poser quelques questions. Que peut dire l'accompagnateur? Ce contact doit-il toujours se faire en présence du stagiaire ou l'accompagnateur peut-il dans certains cas agir seul? Quoi qu'il en

soit, ces situations doivent faire l'objet de règles bien définies.

Le droit au risque calculé: Qu'on le veuille ou non, l'accompagnateur exerce une certaine responsabilité sur le projet particulier du stagiaire. Souvent, l'Accompagnement permet à celui-ci de commencer à prendre des risques dans la vie. L'équipe doit veiller à ce que ces risques restent calculés et raisonnables (Caspar, 1992b).

CONCLUSION

Depuis la plus haute Antiquité, les personnes insuffisantes mentales ont été exclues de toutes les formes de la vie sociale (notamment, professionnelle et culturelle). En pratique, seul l'"idiot du village" avait des chances d'être intégré et d'une certaine manière respecté dans son cadre de vie (Caspar, 1993).

Il fallut attendre les initiatives prises par une poignée de médecins au XIX^e siècle pour que ces jeunes soient pris en charge par le biais d'une pédagogie adaptée. Trop souvent cependant, la réponse donnée à leur encadrement passait par leur placement en institution fermée. Les premiers véritables essais d'intégration de ces personnes à la vie concrète des sociétés sont récents. Le principe de normalisation et le Plan de services individualisés, notamment, ont vu le jour il y a

seulement une bonne trentaine d'années.

La mise au point de l'Accompagnement qui peut se définir comme une nouvelle méthode de participation des personnes handicapées à la vie sociale s'inscrit également dans ce contexte. Apparue en Europe continentale à la fin des années septante, cette démarche connaît actuellement un essor remarquable. Au sein de ce mouvement, le *Dispositif-CARAT en Accompagnement*, né en 1977 et reconnu pilote par le *Fonds Social Européen* en 1983, présente une très grande originalité. Il propose sans doute l'organisation la plus élaborée de ce que devrait être un service d'Accompagnement de demain.

Les renversements opérés par cette méthode sont en effet loin d'être négligeables. Elle se situe en effet aux antipodes du schème médical traditionnel "diagnostic - prescription - traitement" pour rejoindre en profondeur les meilleures intuitions de la médecine pédagogique du XIX^e siècle. En préconisant une écoute globale des personnes mentalement déficientes en milieu ouvert, cette stratégie se dote de moyens susceptibles de promouvoir leur véritable participation à la vie sociale. En remettant au stagiaire lui-même la formulation d'un projet de vie, le choix des étapes pour l'accomplir et le rythme de sa réalisation, l'Accompagnement se centre radicalement sur le jeune adulte mentalement déficient en le reconnaissant comme un foyer de décisions, de vouloir, de souffrances et de projets.

BIBLIOGRAPHIE

ARISTOTE, *Métaphysique*. Tr. fr. par J. Tricot, Paris: Librairie philosophique J. Vrin.

AURIOL, M. N., LEBOUTTE, P. (1992) *L'Accompagnement de Personnes handicapées pour leur Participation optimale à la Société, à ses mécanismes et à ses réseaux*. Bruxelles: CARAT Editeur.

- BOISVERT, D., BLAIE, J. P. (1990) *Le plan de services individualisés, participation et animation*. Ottawa: Pratiques en déficience mentale.
- BOISVERT, D., QUELLET, P. A., (1991) Désinstitutionnalisation et intégration sociale: l'expérience québécoise. In: Ionescu, Serban *L'intervention en déficience mentale*, 329-372. 2. Manuel de méthodes et de techniques. Liège-Bruxelles: P. Mardaga Editeur.
- BOUTIN, G., TERRISSE, B. (1991) Programmes d'intervention précoce. In: Ionescu, Serban *L'intervention en déficience mentale*, 15-41. 2. Manuel de méthodes et de techniques, Liège-Bruxelles: P. Mardaga Editeur.
- CAMBIER, C., CASPAR, P. (1992) Temps Libre et vie culturelle chez des jeunes adultes insuffisants mentaux. *Privilège de la musique*, 44, 23-25. Juin-juillet-août.
- CASPAR, P. (1992a) Une stratégie originale d'aide aux jeunes insuffisants mentaux: l'Accompagnement-CARAT. *Privilège de la musique*, 43, 16-20.
- CASPAR, P. (1992b) "*Ethique et Accompagnement de jeunes adultes insuffisants mentaux*", à l'occasion du Colloque "*Ethique et Handicap mental. Autonomie: intégration et différence.*" (Organisé par Le Centre Interfacultaire Droit, Ethique, Sciences de la Santé (CIDES) et le Département de Psychologie de la Faculté de Médecine des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur.
- CASPAR, P. (1993) *Le peuple des silencieux. Une histoire de la déficience mentale*. Paris, Critérium, sous presse.
- COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE (1992) *Décret relatif aux Services d'Accompagnement des Personnes Handicapées adultes*, 9 juillet 1992 (*Moniteur belge*, sous presse).
- DETRAUX, J. J., MERCIER, M. (1990) *Recherche relative aux critères devant présider à la programmation de la capacité d'accueil des établissements et services spécialisés dans le traitement des personnes handicapées de la Communauté française*. Bruxelles: rapport final commandé par la Communauté française de Belgique.
- DUMAZEDIER, J. (1988) *Révolution culturelle du temps libre: 1968-1988*. Paris: Méridiens Klincksieck.
- GAGNON, L. (1991) Loisirs et sports. In: Ionescu, Serban *L'intervention en déficience mentale*, 2, 237-273. Manuel de méthodes et de techniques. Liège-Bruxelles, P. Mardaga Editeur.
- GOLD, M. W. (1972) Stimulus factors in skill training of the retarded on a complex Assembly task: Acquisition and retention. *American Journal of Mental Deficiency*, 76, 517-526.
- IONESCU, S. (1987) *L'intervention en déficience mentale*, 1, 21-43. . Manuel de méthodes et de techniques. Liège-Bruxelles: P. Mardaga,
- IONESCU, S. (1991) L'intervention en déficience mentale: bilan mille neuf cent quatre-vingt onze. In: *L'intervention en déficience mentale. Théories et pratiques*. Actes du deuxième Congrès de l'Association internationale pour la recherche en faveur des personnes handicapées mentales. Lille: Diffusion Presses Universitaires de Lille.

- KANT, E. *Métaphysique des moeurs, 2^e partie. Doctrine de la vertu*, Paragraphe 38, tr. fr. par A. Philonenko, Paris: Librairie philosophique J. Vrin.
- MOUVEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET POUR L'INTEGRATION SOCIALE (1992) Strasbourg: *Premier Congrès Européen* (Actes sous presse).
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (1986) *L'arriération mentale: un défi à relever*. Genève : Publications de l'Organisation mondiale de la Santé.
- PILON, W., BEDARD, N., DUFOUR, C., MORIN, P. (1991) L'intégration au travail des personnes présentant une déficience intellectuelle: un aperçu de la situation au Québec. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 2 (1), 5-25.
- PLATON, Phèdre, *In: Oeuvres complètes*. Tr. fr. par L. Robin. Paris: Gallimard. *La Pléiade*, 2, 9-82.
- RUSCH, F. R., SCHULTZ, R. P., MITHAUG, D. E., STEWART, J. E., MAR, D. W. (1982) *Vocational Assessment and Curriculum Guide*. Seattle: Exceptional Education.
- WEHMAN, P. (1981) *Competitive employment: new horizon for severely disabled individuals*. Baltimore: Paul H. Brookes Publishing Co..
- WEHMAN, P. (1988) Symposium overview: Vocational programming - Looking ahead into the 21st century. *Mental retardation*, 26, 335-336.
- WOLFENSBERGER, W. (1991) *La valorisation des rôles sociaux*. Genève: Editions des deux Continents.
- WOLFENSBERGER, W. (1972) *Normalization, the principle of normalization in human services*. Toronto: National Institute on Mental Retardation.